

BILAN ANNUEL 2023

Tribunal administratif d'Amiens



Florence DEMURGER
Présidente du tribunal
administratif d'Amiens

Somme



Effectifs de la juridiction :

41

personnes dont :

17

magistrats

24

agents de greffe
et aides à la décision

Au cours de l'année 2023, le tribunal a maintenu son niveau d'activité avec près de 4 100 dossiers traités. Les affaires enregistrées ont, quant à elles, connu une hausse de 12 %, approchant les 4 500 dossiers.

Le tribunal a tranché de nombreux litiges intéressant le quotidien des citoyens, comme la construction du canal Seine-Nord Europe, la régulation des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole dans l'Oise, un projet immobilier situé à proximité des Hortillonnages à Camon ou encore le lancement des travaux de construction d'une usine de fabrication de laine de roche dans l'Aisne.

L'année a en outre été marquée par l'engagement de divers chantiers de rénovation importants dont la réfection des toitures d'une partie du tribunal a contribué à l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment et a permis de déployer de nouveaux espaces de réunion à destination des membres du tribunal. Par ailleurs, d'importants travaux ont débuté en mars 2023 pour transformer une aile du bâtiment actuel en nouvel espace d'accueil du public, avec salle d'audience et salle des référés, entièrement accessibles aux personnes handicapées.

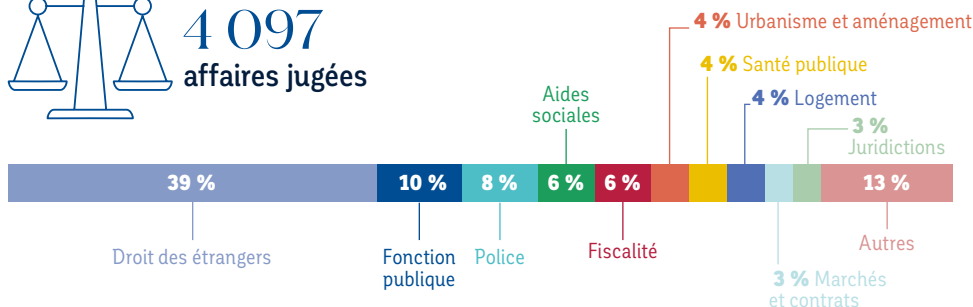
Soucieuse d'ouvrir ses portes au public, la juridiction a accueilli de nombreux stagiaires, notamment des étudiants en droit de l'université de Picardie Jules Verne. Une convention de partenariat avec cet établissement d'enseignement a été signée au printemps afin d'inscrire ces relations dans la durée. Comme l'année dernière, le tribunal a accueilli de jeunes collégiens, en particulier venant d'établissements classés en réseau d'éducation prioritaire (REP). En 2023, la juridiction a également participé à la journée de sensibilisation au handicap (Duoday).

Enfin, le tribunal a signé des conventions de médiation avec les centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aisne et de l'Oise, afin de développer le recours à ce mode alternatif de règlement des contentieux.

2023 en chiffres



4 097
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Juridictions : organisation et fonctionnement des services de la justice

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



356

affaires jugées en urgence (référés)

-6 % par rapport à 2022



9 mois et 19 jours

de délai moyen de jugement

-9 jours par rapport à 2022



76,5 %

des recours déposés par téléprocédure

29 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



84,8 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



46

médiations engagées
82 % de taux de réussite